



**Le réseau québécois des projets
d'Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC)**

Projet Accompagnement

1. À qui s'adresse ce projet?

Ce projet s'adresse aux fermes qui souhaitent s'initier à la formule ASC en attendant de rejoindre le réseau. Ces fermes doivent déjà être en production maraîchère diversifiée, ou en démarrage. Les fermes en transition vers le bio, non admissibles à la pré-certification, peuvent aussi profiter de ce service en attendant de pouvoir intégrer le réseau.

2. Quels objectifs sont poursuivis ?

Le but de l'accompagnement est de soutenir l'implantation d'une nouvelle ferme et de l'outiller au mieux afin que sa première expérience en ASC soit positive. Elle a ainsi davantage de chances d'acquérir l'expérience nécessaire pour faire partie du réseau l'année suivante.

3. La ferme fait-elle partie du réseau ?

La ferme ne fait pas partie du réseau durant cette première année. Dans ses communications, elle peut toutefois mentionner qu'elle est «*accompagnée par Équiterre sans toutefois faire partie du réseau*».

4. Qu'est-ce qu'Équiterre offre ?

- L'appui à l'organisation du projet (conseils, exemples de documents, etc...)
- Le mentorat d'une ferme du réseau déjà bien implantée
- Les ateliers de formation d'hiver
- La veille sur les prix
- Le réseautage
- Les visites entre fermes

5. Combien d'années la ferme peut-elle profiter de ce service ?

La ferme peut bénéficier de ce service jusqu'à ce qu'elle démontre avoir acquis les capacités requises pour son intégration au réseau (1 an ou 2, maximum 3 ans) ou jusqu'à ce qu'elle soit éligible à la pré-certification biologique.

6. Quels sont les frais de participation ?

Les frais sont fixés à 75\$ plus taxes pour l'année, facturés au printemps.